

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DEVE 12 Demande de permis de démolir un pavillon désaffecté et de construire des locaux destinés à accueillir l'atelier des bûcherons dans le cimetière des Batignolles (17e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 Mars 2012 par lequel M le Maire de Paris lui demande l'autorisation de déposer une demande de permis de démolir un pavillon désaffecté et de construire des locaux destinés à accueillir l'atelier des bûcherons dans le cimetière des Batignolles (17e).

Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement du 17ème en date du 12 mars 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le Maire de Paris est autorisé à déposer une demande de permis de démolir et de construire relatif à la construction de locaux destinés à accueillir l'atelier des bûcherons situé dans le cimetière des Batignolles.

Article 2 : La dépense correspondante à l'opération sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 23, nature 2313, rubrique 823, compte de provision 23 000-99-070 du budget d'investissement de la Ville de Paris pour les années 2012,2013 et ultérieures si nécessaire, sous réserve de la décision de financement.